

## **VERBATIM DE LA RÉUNION PUBLIQUE**

**Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte**

***Réunion organisée et animée par la Commission particulière du débat public***

—

**19 novembre 2011**

**Mtsamboro**

### **MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC**

- Anziza MOUSTOIFA, Présidente de séance et Présidente de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte
- Mohamed MOINDJIÉ, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte
- Franck MADJID, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte
- Nadira MALECK-BERTRAND, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte (Absente)
- Jean VAN OOST, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte (Absent)
- Zoubair ben Jacques ALONZO, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte(Absent)
- Martial HENRY, membre de la CPDP sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte (Absent)

### **MAITRISE D'OUVRAGE, DGAC (Direction générale de l'aviation civile) :**

- Yves DEBOUVERIE, représentant de la DGAC
- Pierre PINSON, délégué territorial de la DGAC à Mayotte
- Christian MARTY, directeur national de la sécurité de la DGAC
- Jérôme ROSSI, chargé du dossier du projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte (absent)

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

*La séance est ouverte à 09 h 37 sous la présidence d'Anziza MOUSTOIFA, Présidente de la Commission particulière du débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte.*

**Anziza MOUSTOIFA, Présidente de séance et membre de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte :** Bonjour à tous et à toutes. Je suis la Présidente de la Commission particulière du débat. Je laisse tout d'abord la parole à Monsieur le maire pour un mot de bienvenue. M. le Maire, s'il vous plaît. ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Youssef ABDALLAH, premier adjoint au maire de Mtsamboro :** *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Voilà le discours de M. le Maire qui souhaite la bienvenue à tout le monde et qui indique que le débat porte sur l'allongement de la piste. Il demande au public de faire preuve de respect. On va nous donner des informations et, à notre tour, nous aurons des questions et des idées à donner.

**Anziza MOUSTOIFA :** Je vais vous présenter rapidement les personnes présentes à cette tribune : moi-même Anziza MOUSTOIFA, présidente de la CPDP, M. Mohamed MOINDJIÉ, membre de la CPDP et M. Franck MADJID, membre de la CPDP. À l'autre table, ce sont les représentants de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Ils représentent le maître d'ouvrage. Ils vont se présenter.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE, représentant de la DGAC au débat public :** *Salam Aleikum.* Bonsoir à tous. Je m'appelle Yves DEBOUVERIE, je viens de Paris pour représenter la Direction générale de l'aviation civile à ce débat public sur la piste de l'aéroport de Mayotte. À ma gauche, Christian MARTY qui est le directeur de la sécurité de l'aviation civile pour l'Océan indien et qui est basé à la Réunion. À sa gauche, Pierre PINSON, qui est le délégué de l'aviation civile à Mayotte.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Nous allons vous annoncer le programme de la réunion de ce matin. Elle va se dérouler en deux temps. Tout d'abord, les présentations du débat public et du projet par M. Franck MADJID et par le maître d'ouvrage, qui dureront au maximum 40 minutes. Puis, nous vous laisserons la parole pour poser vos questions et donner votre avis.

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Je laisse donc la parole à M. Franck MADJID pour présenter le fonctionnement du débat public.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Merci Mme la Présidente. Pourquoi ce débat public sur la piste longue et à quoi sert-il ? Ce débat public est tout d'abord une obligation légale en raison de son montant élevé et de ses impacts sur l'environnement. Il est organisé par une Commission Particulière du Débat Public. Il dure jusqu'au 11 décembre. L'objectif du débat a un objectif : c'est d'informer le public et lui donner la parole sur le projet dans le but d'éclairer et de préparer la décision du maître d'ouvrage sur le projet.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Vos avis exprimés au cours du débat public seront intégrés dans le compte-rendu rédigé par notre Commission et transmis au maître d'ouvrage avant le mois de mars. Ces conclusions seront rendues publiques. Trois mois après, le maître d'ouvrage publiera sa décision sur les suites du projet. Il devra notamment préciser les mesures qu'il mettra en place pour répondre aux questionnements et avis du public. Vos avis ont donc de l'importance et c'est pour cela que nous organisons ce débat public.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Comment participer au débat ? Pour participer au débat, vous pouvez vous informer grâce à tous les documents qui vous ont été distribués et aux études complémentaires disponibles sur le site Internet.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Vous pouvez ensuite vous exprimer lors des réunions publiques, comme celle d'aujourd'hui, que nous organisons dans toute l'île. Vous pouvez aussi vous exprimer par écrit en remplissant les formulaires que nous avons remis au début de cette réunion, en envoyant vos questions ou avis à notre Commission et sur notre Site Internet. Pour remettre les formulaires ou vous aider à les remplir, faites appel à Faïza, notre assistante, qui se trouve dans la salle.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

**Franck MADJID :** Nous avons deux autres salariés dans la salle auxquels vous pouvez éventuellement vous adresser. Il s'agit de Mme Carol DEVELTER qui est assise juste à côté. Nous avons également M. Moncef MOUHOUDOIRE derrière, qui est notre régisseur. Vous pouvez éventuellement vous adresser à ces deux personnes.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Quelles sont les règles de ces réunions publiques ? Ces réunions publiques suivent les grandes règles du débat bien sûr. Les deux premières règles sont la neutralité et l'indépendance : les membres de la Commission n'ont pas d'avis à donner sur le projet. La troisième règle est l'équivalence : les réunions publiques sont ouvertes à tous, le temps de parole est limité à deux minutes pour que le plus grand nombre de personnes puisse s'exprimer.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** La quatrième règle est la transparence : les présentations sont entièrement traduites. Tous les propos sont enregistrés et retranscrits. Il faut donc attendre d'avoir le micro pour parler, sinon cela ne pourra être pris en compte. Il faut aussi vous présenter au début de votre intervention.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Enfin, la cinquième règle est l'argumentation : nous vous demandons de préciser vos avis. Ce sont vos arguments qui seront transmis au maître d'ouvrage et qui donneront du poids à votre intervention.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Nous avons aussi un calendrier du débat public. Les réunions du débat public ont repris hier pour une durée de 4 semaines. La prochaine réunion aura lieu demain cet après-midi à Acoua à partir de 16 h sur le parking de la mairie. Vous trouverez le calendrier du débat à la dernière page de notre deuxième journal qui vous a été distribué à l'entrée.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Franck MADJID :** Pour obtenir d'autres informations ou des documents, n'hésitez pas à nous contacter et à nous laisser vos coordonnées. Notre numéro de téléphone et notre adresse email sont indiqués sur le journal du débat. Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant passer la parole au maître d'ouvrage pour présenter le projet. Merci de votre attention.

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** M. DEBOUVERIE, nous vous écoutons.

**Yves DEBOUVERIE :** Pour présenter le projet, nous allons vous projeter deux films, le premier en français qui dure 7 minutes et le deuxième en shimaoré, le même mais en shimaoré.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

*Diffusion du film en français, puis en shimaoré.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Je vous rappelle que vous avez deux minutes par intervention pour que tout le monde puisse s'exprimer. Nous établissons une liste des personnes qui souhaitent intervenir et nous vous donnons la parole dans l'ordre de cette liste.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Suite à ce film, je voudrais vous signaler que le film a été réalisé il y a quelques mois déjà et il n'est plus tout à fait à jour, puisque vous avez peut-être remarqué que le film rappelait qu'une compagnie avait prévu de lancer les vols directs de Mayotte vers Paris dès le mois de novembre 2011. Vous savez sans doute que ce projet a été reporté par la compagnie en raison de difficultés techniques qui ne sont pas encore résolues et qui doivent garantir la sécurité.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE :** Nous sommes prêts à répondre à vos questions et à écouter vos avis sur ce projet.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Je vous rappelle que vous avez deux minutes par intervention pour que tout le monde puisse s'exprimer.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA :** Je passe la parole à M. Mohamed MOINDJIE pour animer le débat.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Merci Mme la Présidente. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis ce matin votre animateur. Je vais essayer de respecter deux règles du jeu – il traduira après – d'abord que chacun d'entre vous puisse s'exprimer librement. Nous sommes là pour vous écouter et nous nous attendons à ce que vous argumentiez aussi. C'est la première règle : la démocratie, c'est d'abord confronter les idées et des arguments. Nous sommes là pour veiller à ce que cela se fasse dans les règles. Deuxième règle du jeu que je veux faire respecter, et Mme la Présidente l'a dit, vous avez 2 minutes, mais vous pouvez reprendre la parole derrière. Ne vous inquiétez pas, nous sommes là pour vous.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Et maintenant la parole est à vous.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Saïd SOULAIMANA, habitant de Mtsamboro** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : C'était M. SOULAIMANA Saïd qui parlait de la piste longue et qui dit que cette piste longue, nous la voulons. Mais nous la voulons depuis longtemps. Mais il dit qu'il y a un vieux Monsieur mzougou qui s'y oppose. Il a peut-être raison, mais ce vieux mzougou dans son territoire à lui là-bas, tout est déjà développé et il a toutes les installations qu'il faut et il voyage avec aisance. Nous ici, quand nous voulons voyager loin, nous sommes obligés de faire une escale à la Réunion avant de continuer. Il insiste : il est pour la piste longue. Il dit que tout ce qui est naturel peut être déplacé, herbiers et autres : on peut les amener à l'îlot M'Bouzi et les planter ailleurs. Il est pour et tout le monde ici à Mayotte s'interroge en se demandant pourquoi les métropolitains nous mettent des bâtons dans les roues pour cette piste longue. Nous la voulons, il y en a ailleurs, mais pourquoi nous mettent-ils des bâtons dans les roues alors que tout le monde ici est pour cette piste longue.

**Mohamed MOINDJIE** : Avant de passer la parole au maître d'ouvrage, je me permets d'insister sur un point : je pense que tout le monde a le droit d'argumenter, si vous êtes pour ou contre. Consacrez vos deux minutes à argumenter votre position. Si vous êtes pour, dites pourquoi parce que deux minutes, c'est très court. Une traduction avant de laisser la parole à la DGAC.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : La DGAC, est-ce que vous voulez faire un commentaire ?

**Yves DEBOUVERIE** : Nous sommes venus à Mayotte – moi je suis venu à Mayotte parce que je ne suis pas de Mayotte, je ne suis pas Mahorais – pour présenter le projet et répondre aux questions et voir quels étaient vos avis, voir si des Mahorais voulaient mettre des bâtons

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

dans les roues du projet, les Mahorais quelle que soit leur origine. Nous sommes là pour cela.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Monsieur à la casquette bleue ?

**Ibrahima HAMADA, habitant de Mtsamboro** : *Propos en shimaoré.*

*Applaudissements.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agissait de M. HAMADA qui dit que nous voulons une seule et unique chose, c'est ce que vous voulez et c'est ce que nous voulons. Il dit qu'il y a des avions à la Réunion, des gros avions même. Que celui qui est contre la piste longue s'en aille. Il faut faire la piste longue.

**Mohamed MOINDJIE** : Je crois qu'il n'y a pas de commentaire. Je pense que tous ceux qui sont pour ou contre, nous ne pouvons pas tous les mettre dehors et que chacun a le droit d'avoir une opinion contraire. C'est cela aussi la démocratie. Traduis et je passe la parole au Monsieur au fond.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : La parole au Monsieur au fond, Moncef ?

**Assani HAMZA, habitant de Mtsamboro** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agissait de M. HAMZA Assani qui dit être très content de la tenue de ce débat public ici aujourd'hui. Il informe qu'il a voyagé, il a pris l'avion de Mayotte et il a fait une escale à la Réunion avant d'aller ailleurs et il n'en est pas content. Nous sommes dans un pays de liberté. Nous devons aussi avoir la liberté de circuler. On dit qu'on ne veut pas faire la piste là-bas parce qu'il faut protéger les tortues. Mais les tortues aussi voyagent, elles se déplacent de manière libre. Si vous prenez bien vos responsabilités, tout pourra se faire sans casser. Et il dit d'arrêter les tracasseries au sujet de la piste longue. Nous voulons cette piste longue, elle est importante pour nous, il faut la faire. Fini le temps des escales : en cette période, nous devons être vraiment libres de voyager « fluidement ».

**Mohamed MOINDJIE** : Avant de répondre à la question, je pense qu'il faut que je rappelle un point. Nous vous avons exposé deux scénarios : le scénario avec deux variantes et le scénario 2. Exprimez-vous sur les scénarios. Dites si vous êtes d'accord sur le 1 ou sur le 2 ou si vous n'êtes pas d'accord. Mais surtout exprimez-vous par rapport à ce que nous vous avons exposé, les scénarios 1 et 2. Merci.

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Une question ? Devant.

**Salime MADI, habitant de Mtsamboro** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : C'était M. MADI Salime qui dit être pour les deux scénarios et qui rajoute ensuite qu'il a entendu dire que nous allons construire une aérogare en planches. Il s'oppose à cela, car construire quelque chose en planches, c'est construire quelque chose de provisoire qui va très rapidement se détériorer et qui va engager d'autres dépenses. Faites quelque chose d'utile et de durable pour les Mahorais. Il ajoute que tous ceux qui s'opposent sont des passants.

**Mohamed MOINDJIE** : L'aérogare en bois n'est pas le sujet du jour, mais je pense que la DGAC a un mot à dire là-dessus.

**Pierre PINSON** : Il y a deux projets qui sont bien dissociés : celui dont on discute aujourd'hui qui est le projet de piste longue et un projet plus court terme qui est la construction de l'aérogare. Cette aérogare sera livrée mi-2013, c'est vraiment du court terme, suite à une consultation qui a été faite auprès de diverses entreprises. Le montant du projet est d'environ 42 M€. C'est une aérogare qui donnera tous les niveaux de confort nécessaires pour les besoins de Mayotte et qui est totalement compatible avec ce qui se fait de mieux pour les aérogares modernes. Avec ce montant d'investissement, vous devez comprendre que ce n'est pas une aérogare en planches et qu'elle est construite pour de nombreuses années. Elle sera construite dans un premier temps pour accueillir 600 000 passagers avec des possibilités d'extension à 1,2 ou 1,5 million de passagers dans le futur. Donc ce n'est pas une aérogare en planche, c'est une aérogare tout à fait bien conçue et qui est appelée à durer très longtemps.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Une question au fond, là-bas. Micro ?

**Mahamoud ABDALLAH, habitant de Mtsamboro** : J'ai une question. Aujourd'hui, il s'agit de la piste longue de Pamandzi et vous avez organisé des débats partout à Mayotte. Pourquoi, lors de la construction du port de Longoni, n'y a-t-il pas eu cette organisation ? Et pourtant il s'agit des mêmes enjeux. On a détruit des coraux, des algues et même des mangroves. Voilà, c'est ma question. Merci.

**Mohamed MOINDJIE** : Merci, traduction.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Il est vrai qu'il y a un enjeu commun entre la piste et le port de Longoni, qui est l'enjeu environnemental. Mais en même temps, pour des raisons légales, par rapport à une loi récente qui vient de sortir, l'État a l'obligation de consulter la population quand un projet dépasse 100 M€. C'est le cas de la piste longue actuellement. Nous ne l'avons pas fait avec le port de Longoni parce que le texte ne s'appliquait pas à l'époque, mais aujourd'hui l'État n'a pas le choix et a l'obligation de consulter la population quand il a affaire avec un projet qui dépasse 100 M€. Voilà la raison essentielle. En même temps, c'est toujours bien de consulter le peuple. C'est cela aussi la démocratie participative. Merci.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Il y avait une question pour le Monsieur en t-shirt rouge au fond. S'il pouvait se lever, que nous puissions le voir. Merci.

**Ahamada SAINDOU, ingénieur en santé, habitant de Mtsamboro :** Bonjour tout le monde. Je m'appelle SAINDOU Ahamada. Je suis ingénieur en santé et technologie. J'ai deux questions, mais 120 secondes c'est très peu pour pouvoir s'exprimer. Le premier aspect concerne la destruction de certains biotopes sur certains lieux. Je pense que des projets comme celui-là ont besoin de temps. Si nous faisons tout en cinq ans avec des rouleaux compresseurs, nous risquons de le regretter après. Je pense qu'il faut du temps. Je prends l'exemple de l'herbier. Il faut savoir qu'il n'y a que trois sites à Mayotte où l'on trouve des herbiers : il y a Petite-Terre, au sud vers la baie de Sada et vers Mutsumbatsu. Il y a des animaux qui ne vivent que là. Si nous commençons à construire des choses touristiques, si nous développons ces choses-là, je pense que cela peut avoir beaucoup d'impact, donc je pense qu'il faut du temps.

Deuxième aspect, comme disait M. PINSON, le projet de 2013 pour la construction de l'aérogare, il a utilisé le terme de « confort moderne ». Sur ce sujet, je sollicite de votre part d'intégrer dans la nouvelle aérogare un lieu de prière comme cela se fait partout. Je suis passé à Paris et dans beaucoup d'endroits en Europe où nous avons des endroits pour faire la prière. Nous sollicitons cela. Pour la faisabilité, nous nous mettons à votre disponibilité pour bien faire les choses. Comme vous le savez, nous avons une masse d'individus qui transite par Mayotte, toute confession confondue et notamment musulmane. C'est pour nous l'occasion de donner un bon accueil aux gens qui passent et qui veulent faire la prière. Alors si j'ai mal dit quelque chose, je m'en excuse mais c'était pour exprimer mon avis.

**Mohamed MOINDJIE :** Merci beaucoup. Traduction.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Une réponse s'il vous plaît ?

**Yves DEBOUVERIE :** En matière d'environnement, je vais peut-être rappeler que nous sommes soumis à un certain nombre d'obligations et de principes. Il faudra qu'ils soient respectés pour la construction de la piste longue de Mayotte. Personnellement, je ne connais pas l'ampleur des dégâts dont vous parlez et qui ont été causés à Longoni. J'espère qu'avec la piste longue, nous ferons beaucoup plus propre et beaucoup plus conforme au principe de sauvegarde de l'environnement. En matière d'environnement, nous devons d'abord appliquer le principe, dans la mesure du possible, d'éviter qu'il y ait des impacts négatifs sur l'environnement, ce qui n'est pas toujours possible. Mais parfois nous avons le choix, même pour certaines opérations relatives à la piste longue. Si nous ne pouvons pas éviter, il faut au moins réduire les impacts négatifs. Et s'il reste des impacts négatifs malgré tous nos efforts, il faut compenser d'une manière ou d'une autre les impacts sur l'environnement. Par exemple, transplanter des espèces rares à un autre endroit ou replanter du corail à un autre endroit. Toutes ces règles s'imposent à nous. Nous ne pouvons pas dire que la piste longue ne pose pas de problème vis-à-vis de l'environnement. Il y a des difficultés, c'est bien évident, il y aura des impacts négatifs mais nous ferons notre possible pour qu'ils soient au minimum et qu'ils soient compensés.

Monsieur parlait de la destruction des herbiers. C'est vrai qu'avec le projet de prolongement de la piste, uniquement le prolongement de 500 m, qui est prévue dans l'étape 1 du scénario 1, ce prolongement se ferait en grande partie sur une zone d'herbiers qui est fréquentée par des espèces emblématiques comme les tortues et le dugong. Si nous détruisons cette zone d'herbier, cela ne veut pas dire que les tortues et le dugong vont périr, ce sont des espèces capables de s'adapter en général, elles peuvent très bien aller ailleurs. Mais il est vrai que beaucoup d'écologistes disent que ce serait une perte importante avec la destruction de ces herbiers. C'est une question qui doit être étudiée : pouvons-nous déplacer les herbiers ? Ce n'est peut-être encore très clair au niveau scientifique...

**Mohamed MOINDJIE :** Est-ce qu'il peut traduire ? Je ne sais pas s'il suit. J'ai confiance en lui, mais tout de même.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Christian MARTY :** Sur le lieu de prière, simplement pour vous confirmer que le projet de nouvelle aérogare intègre bien un lieu de culte. Vous pouvez être tout à fait rassurés sur le sujet. Cela fait partie de critères requis aujourd'hui dans le cadre de ce nouveau projet.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Il y avait une question. Comme il s'est déjà exprimé, je vais faire un tour ici. Je reviendrai. Allez-y.

**Mchindra SAINDOU, originaire de Mtsahara :** Bonjour, je m'appelle SAINDOU Mchindra. Je suis originaire de Mtsahara. J'ai trois questions. Déjà il me semble que, d'après ce que j'ai

compris, pour cette construction de l'aéroport de Pamandzi les jeux sont déjà faits. Je me demande le pourquoi de cette consultation. Une deuxième chose : si j'ai des bons souvenirs, il me semble qu'il y a un parc marin dans le coin là où doit avoir lieu cette construction. Que va devenir ce parc ? Qu'allez-vous en faire ? Une troisième question concernant l'association des naturalistes : ils ont exprimé certaines de leurs idées là-dedans<sup>1</sup> qui soulèvent trois choses qui sont importantes pour la population mahoraise. Il y a d'abord le temps de trajet qui sera réduit, c'est ok. Mais ensuite le coût du billet, d'après ce qu'ils disent le carburant coûte plus cher, donc billet plus cher. La concurrence va rester la même avec les trois compagnies. Une troisième chose concernant cette construction bien sûr : le financement ? Une partie du financement sera financée par nous, les voyageurs, c'est-à-dire une partie de billet...

**Mohamed MOINDJIE** : Concluez, s'il vous plaît.

**Mchindra SAINDOU** : Je voudrais juste des réponses un peu plus claires sur ces trois questions-là, concernant ce parc marin et le pourquoi de la construction alors que les Mahorais ne vont pas avoir les choses qui sont importantes pour eux.

**Mohamed MOINDJIE** : Merci beaucoup. Traduction.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Il y a finalement deux questions : la question qui porte sur le parc marin et la question qui porte sur le coût, parce que la troisième question, à mon avis, porte sur l'aérogare alors que le débat d'aujourd'hui porte sur l'allongement de la piste. C'est pour cela que j'ai réduit. Ensuite, nous sommes là pour vous écouter, les naturalistes ont fait part de leurs propositions et ils ne sont pas là pour répondre. Je pense qu'il faudra effectivement que la DGAC nous apporte des réponses, aussi bien sur le parc marin que sur le coût du billet sa composition. Voilà.

**Yves DEBOUVERIE** : Concernant le parc marin qui a été créé récemment à Mayotte et qui a pour objet de gérer les écosystèmes marins à Mayotte, notamment le lagon... Quand le parc marin a été créé, tout le monde connaissait le projet de piste longue, donc c'est quelque chose qui est connue dès le départ des responsables du parc marin. Au plan de la procédure, des autorisations et des avis favorables seront nécessaires de la part du parc marin lorsque le dossier lui sera soumis. Le parc marin donnera son avis. Si le parc marin donne un avis défavorable, le projet sera mal parti ou devra être modifié. Néanmoins, parmi les instances décisionnaires du parc marin figurent de nombreux élus de Mayotte.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

---

<sup>1</sup> Cahier d'acteur

**Yves DEBOUVERIE** : Sur le prix des billets d'avion entre Mayotte et la métropole, je crois qu'il y a trois points à signaler. Le premier, c'est que le prix des billets est fixé par les compagnies aériennes – tout le monde le sait, mais il faut le rappeler – les compagnies aériennes qui fixent leurs billets en fonction de leur stratégie commerciale et en fonction de leurs coûts d'exploitation. Deuxième point, quel est l'impact des vols directs sur le prix du billet ? Vous savez qu'il y a un projet de lancer des vols directs prochainement, même s'il est reporté. Aujourd'hui un transporteur aérien fait déjà des vols directs de Paris vers Mayotte, mais pour le retour – de Mayotte vers Paris – il faut passer par Madagascar. Donc si nous prenons cette desserte Paris-Mayotte directe et Mayotte-Madagascar-Paris, quel serait l'intérêt d'un vol direct de Mayotte vers Paris, c'est-à-dire éviter Madagascar ? C'est permettre un raccourcissement du temps de vol, donc une diminution des coûts d'exploitation, donc en toute logique le prix du billet devrait baisser. Il y a cependant un problème : lorsque l'on fait un vol direct de Mayotte vers Paris, il faut faire le plein de carburant à Mayotte. Or le prix du carburant à Mayotte est sensiblement plus élevé qu'à Madagascar, la Réunion ou Paris. Donc il faut prévoir que le coût d'exploitation de Mayotte vers Paris serait à peu près le même que celui de Mayotte-Madagascar-Paris, à cause du prix du carburant. Donc le prix du billet des vols directs ne devrait pas être très différent du prix d'un vol semi-direct comme celui dont j'ai parlé.

**Mohamed MOINDJIE** : Une traduction et vous continuez après.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : J'en viens au troisième point sur le prix des billets qui est celui de l'effet de la piste longue. Tout d'abord la piste longue aura pour effet de régulariser les vols directs, d'augmenter le nombre des vols directs et donc contribuera à la baisse du prix du billet, même si elle est faible, du prix des vols directs. Deuxième effet de la piste longue, nous pouvons espérer, à long terme, qu'elle favorise un accroissement de la concurrence. Aujourd'hui, il y a deux transporteurs principaux entre Mayotte et métropole, peut-être un troisième à long terme. Il faudra que le trafic augmente et que cela devienne rentable. C'est un effet potentiel. La concurrence a généralement pour effet de faire baisser le prix du billet. Autre aspect à long terme avec la piste longue, c'est qu'elle permettra l'utilisation d'avions encore plus gros que les gros porteurs que vous voyez aujourd'hui sur l'aéroport de Pamandzi. Des avions encore plus gros, c'est une baisse du coût d'exploitation et, nous pouvons l'espérer, une baisse du prix du billet à long terme, lorsque le trafic aura augmenté.

**Mohamed MOINDJIE** : *S'adresse à quelqu'un dans la salle.* Tout à l'heure, je vous donnerai la parole pour compléter. Il va traduire et vous complétez après.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : *À la personne de la salle.* Il termine juste sur le financement et je vous redonne la parole.

**Yves DEBOUVERIE** : La question du financement a également été évoquée dans la question. Le financement de la piste longue est un investissement important, vous avez vu les chiffres dans les papiers, plus de 200 M€ en valeur 2010. La répartition et les modalités de financement ne sont pas aujourd'hui décidées, il n'y a pas eu de négociations à ce sujet et il n'y a pas eu de clés de répartition définies. Ce n'est pas anormal puisque le financement ne sera nécessaire qu'en 2014-2015. Ce que nous pouvons dire, c'est que ce genre d'investissements en matière d'infrastructure aéroportuaire est généralement financé par les compagnies aériennes sous forme de redevances qu'elles versent à l'exploitant de l'aéroport. C'est comme cela que cela marche dans la mesure où l'investissement reste dans la limite de la capacité contributive des compagnies aériennes, c'est à-dire des passagers évidemment. À l'évidence à Mayotte, où le trafic de l'aéroport reste quand même faible et où l'investissement pour la piste longue est très important, ce n'est pas les compagnies, donc les passagers, qui vont payer l'investissement. Peut-être une participation leur sera-t-elle demandée, mais je ne sais pas si ce sera 10 ou 20 %, mais je vois difficilement que cela soit plus élevé. Donc les autres sources de financement, ce sont évidemment les pouvoirs publics qui devront les apporter. Les pouvoirs publics, c'est bien évidemment l'État, ce peut être le Conseil général et cela peut être un troisième partenaire important qui est l'Europe. Or au stade actuel, nous ne savons pas encore quelle partie de l'investissement pourrait être financée par l'Europe. C'est important parce que si nous prenons l'exemple de la nouvelle piste de l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion qui a été construite en 1995, l'Europe a payé 50 %, donc si nous arrivons à faire cela à Mayotte également, ce sera un grand soulagement pour les autres partenaires. Mais à l'heure actuelle, comme vous le savez, sur les financements européens, nous ne savons pas bien ce que nous pouvons espérer. Donc il faudra voir cela dans un ou deux ans.

**Mohamed MOINDJIE** : Merci. Traduction s'il vous plaît.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Est-ce que les réponses données vous conviennent ? Vous voulez compléter ? D'autres demandent la parole aussi.

**Mchindra SAINDOU** : Donc encore moi, rebonjour. Premièrement je suis déçu par vos propos parce qu'il n'y a que des « Nous pouvons espérer ». Puis je précise que je ne fais pas partie d'une association quelconque. Je ne connais pas l'association des naturalistes, mais c'était juste une inquiétude par rapport à mon environnement.

**Mohamed MOINDJIE** : Merci. Juste une traduction et nous passons à une autre question.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Vous voulez compléter ou je passe la parole ? Si vous voulez dire un mot ?

**Yves DEBOUVERIE** : Vous avez raison : effectivement toutes les supputations que nous pouvons faire en matière de bénéfices économiques pour la piste et notamment sur le prix du billet ne peuvent être que des hypothèses. Il n'y a pas d'effet direct entre quelques centaines de mètres de béton pour la piste et le prix qu'une compagnie aérienne mettra sur le billet. Donc effectivement, nous ne sommes pas dans un domaine de certitude, mais c'est le propre de la vie économique : il est difficile de faire des prévisions à 20 ans.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Une question devant, ensuite à l'arrière et devant.

**Salime MADI** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il a posé une question au début de son propos, il a demandé où vont les animaux quand la marée est basse, notamment les animaux qui vivent dans la mangrove. Où vont-ils quand la marée est basse ? Sans doute vont-ils vers le tombant. Donc il demande à tous ceux de Mayotte qui s'opposent à ce projet d'arrêter de nous importuner à ce sujet. Il indique qu'ailleurs tout est installé, tous les outils qu'il faut au développement sont déjà posés. Alors que l'on laisse cela se faire aussi à Mayotte parce qu'il y a assez d'espace dans le lagon pour les animaux en question.

**Mohamed MOINDJIE** : Je prends une deuxième question. Vous répondrez groupé. Allez-y.

**M. ETIENNE, enseignant à Mtsamboro** : Ma première intervention porte sur le choix des scénarios. Je pense que l'idéal, c'est le scénario 1 arrivé jusqu'à l'étape 2. Mais la question que je pose pour vraiment décider : l'étape 1 va durer combien de temps ? Entre l'étape et l'étape 2, il y aura combien de temps ? L'étape 2 va durer combien de temps ? Parce qu'apparemment le financement de l'étape 1 n'est pas sur, donc est-ce que l'étape 2 sera financée ? Voilà les trois premières questions. Deuxième question maintenant : pouvez-vous me dire le budget prévu pour cette consultation ? Merci.

**Mohamed MOINDJIE** : Le budget pour cette consultation ? C'est-à-dire ? Le débat public ?

**M. ETIENNE** : Oui, le débat public ? Il y a un budget qui a été alloué à cela. Pouvez-vous me dire le montant ?

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Une réponse, s'il vous plaît ? À fin, nous répondrons sur le budget du débat public.

**Yves DEBOUVERIE** : Des questions ont été posées sur le scénario 1. Je rappelle que le scénario 2 est le plus simple, c'est celui qui prévoit dès 2015 la construction d'une piste longue de 2 600 m et convergente le long de la plage de Pamandzi. Le scénario 1 est un peu

plus compliqué, car il prévoit un phasage. Nous prévoyons tout d'abord, début des travaux en 2015, d'allonger la piste pour que la piste ait une longueur de 2 310 m au lieu de 1 930 aujourd'hui. La première étape est donc un allongement de 2 310 m de la piste vers le lagon, suivie d'une deuxième étape lorsque cela sera nécessaire, c'est-à-dire ultérieurement. Nous avons fait des exercices plus précis, nous avons pris l'hypothèse que ce serait 10 ans après. Donc 10 ans après, étape 2 pour la construction de la piste longue convergente de 2 600 m. Pourquoi ce phasage ? Il y a en fait trois raisons. La première, c'est que l'allongement à 2 310 m correspond aux besoins des avions actuels pour faire des vols directs avec le plein de passagers de Mayotte vers Paris, quelles que soient les conditions météorologiques, c'est-à-dire même s'il pleut, même s'il y a du vent du nord. C'est le besoin exprimé par les compagnies aériennes dans l'immédiat : l'allongement à 2 310 m permettrait d'assouvir ce besoin. Deuxième argument en faveur du scénario 1, c'est que la piste convergente de 2 600 m qui serait construite ultérieurement partirait de l'extrémité sud de la piste allongée, donc l'extrémité nord de la piste de 2 600 m irait moins loin le long de la plage de Pamandzi et ce serait sans doute plus favorable pour les habitants de Pamandzi. Les habitants qui habitent le long de la plage de Pamandzi verront la piste devant eux, mais elle ira moins loin vers le nord et gênera moins d'habitants dans le scénario 1. Troisième élément qui justifie la présentation du scénario 1, c'est incontestablement parce que cela permet de phaser le financement : les pouvoirs publics, dans la période actuelle, préfèrent évidemment repousser le plus possible des financements très lourds comme celui de la piste de Pamandzi, donc le scénario 1 propose une réponse pour cela, en faisant d'abord un allongement pour 100 M€ et passons à la suite de l'investissement 10 ans plus tard par exemple. Cela soulagera les finances publiques. Voilà pourquoi le scénario 1 est soumis à l'avis du débat public.

**Mohamed MOINDJIE** : Traduction.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Sur la troisième question qui portait sur le coût du débat public, je vais répondre au nom de la Commission, de la CPDP, en trois points. D'abord le premier point ; je voulais vous rappeler, et je l'ai dit ce matin, par obligation légale, l'État est dans l'obligation d'organiser un débat public au-delà d'un montant qui dépasse 100 M€. La DGAC, qui représente ici l'État, devait le faire. C'est le premier point. Deuxième point, organiser un débat sur l'ensemble du territoire, cela a un coût et le coût est estimé ici à environ 500 000 €. Il faut comprendre que, dans ces 500 000 €, il y a à peu près 70 % de ce coût qui concerne la logistique. Tout ce que vous voyez autour de vous, le matériel et le personnel, cela a un coût. Le troisième point, c'est qu'au niveau national, dans n'importe quel département, ce que nous faisons ici c'est pratiquement la moitié de ce qui se fait ailleurs. Nous ne pouvons pas faire autrement, cela a un coût. Et le plus important, au-delà du chiffre, c'est que nous vous écoutons, que nous recueillons vos impressions, vos avis et que vous nous disiez concrètement ce que vous pensez de la piste. Et votre avis n'a pas de coût.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Juste rajouter que nous avons fait le choix de passer dans chaque commune, ce qui ne se fait pas ailleurs, dans d'autres départements. C'est un choix délibéré. Voilà, merci.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Une question là devant... D'abord, est-ce que je peux passer derrière ? Vous avez déjà parlé, je reviendrai tout à l'heure. Soyez patient.

**Abdou HATIBOU, habitant de Mtsamboro :** *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Il s'agit de M. HATIBOU Abdou qui dit que quand on veut faire ce que l'on projette de faire, il y a des problèmes environnementaux dus au fait que nous allons remblayer. Sa question est de savoir si nous ne pouvons pas faire cela sur pilotis comme cela se fait ailleurs.

**Mohamed MOINDJIE :** Une réponse ?

**Yves DEBOUVERIE :** Nous ne connaissons pas de projet ailleurs dans le monde qui soit sur pilotis. Si, nous en connaissons un, à Madère au Portugal, au milieu de l'Atlantique. Pourquoi Madère ? Parce qu'ils avaient une piste en bord de mer qui était au sommet d'une falaise. Un jour, ils ont voulu agrandir la piste de Madère et la falaise fait 50 m de haut. Il fallait allonger la piste du côté mer au-delà de la falaise. Pour faire cela, ils ont commencé par remblayer au pied de la falaise – comme nous voulons le faire à Mayotte – sur la distance nécessaire. Ensuite ils ont construit des piliers de 50 m de haut pour supporter la piste au sommet. Vous voyez que nous ne sommes pas dans le même schéma qu'à Mayotte ou partout ailleurs dans le monde. Tous les projets que je connais sur une extension ou une création d'aéroport sur la mer sont toujours sur du remblai. Il faut voir que la création de piliers créerait des problèmes techniques qu'ils ont résolus à Madère, mais qui n'apportent pas beaucoup d'intérêt en matière d'environnement parce que l'herbier serait de toute façon détruit, ne serait-ce que par les travaux. Le seul avantage des piliers par rapport au remblai serait que l'eau pourrait continuer à mieux circuler alors qu'avec un remblai l'eau circule moins bien, ou du moins les écoulements des eaux sont modifiés. Mais cela fait partie des études environnementales qui sont en cours pour voir comment nous pouvons résoudre ce problème. Donc nous ne connaissons pas ailleurs d'aéroport sur piliers en dehors de l'exemple très particulier que j'ai cité.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Une question à gauche, ensuite à droite et puis au milieu. Comme cela, nous respectons tout le monde.

**Aboubacar TARMADHU, habitant de Mtsamboro** : Bonjour, je suis TARMADHU Aboubacar de Mtsamboro. Je pense aujourd'hui que c'est très intéressant d'avoir ouvert ce débat, de lancer ces perspectives de projet pour Mayotte. Premièrement parce qu'il ne faut pas que nous nous enfermions dans cette île pendant des années : est-ce qu'il n'y a pas des besoins réels sur ce territoire pour la création de cette piste et à cette distance ? À entendre les avis des uns et des autres dans nos villages, à considérer l'intérêt de ce territoire aussi, je pense que la piste devrait se faire et que les écologistes ont raison quelque part, mais qu'est-ce qui est le plus important dans ce projet et pour le territoire aussi ? C'est là où je veux en venir, Mayotte est très isolée par rapport au monde en 2011. Il faut quand même considérer qu'il y a peu de territoires au monde qui ne cherchent pas à avoir des liens avec les grands continents. Mayotte dépend de l'importation. Est-ce qu'aujourd'hui le coût de toutes ces importations n'est pas aussi cher – et je pèse les mots sur la cherté de ces coûts – que si Mayotte avait la possibilité de partir d'un pays directement pour arriver ici ? Est-ce que le coût serait pareil ?

Ma deuxième observation serait sur le choix de la piste. Le premier scénario me paraît assez intéressant parce que cela permet rapidement de pallier la situation d'aujourd'hui et d'envisager dans l'avenir des perspectives encore plus durables, cela minimise déjà les problèmes que nous avons aujourd'hui.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Yves DEBOUVERIE** : Il n'y avait pas vraiment de question. Simplement pour répondre à la première partie de la question « On a besoin de la piste longue pour réduire le coût des importations ». Je confirme que l'une des choses que nous pouvons attendre de la piste longue, c'est une baisse du prix du transport du fret entre la métropole et Mayotte.

**Mohamed MOINDJIE** : Merci. Traduction et nous passons à droite.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Une question à droite puis au milieu. Présentez-vous.

**Oili MAOULANA, originaire de Mtsahara** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agit de M. MAOULANA Oili qui est content de l'organisation de ce débat et qui a choisi le scénario 2 parce qu'il est respectueux des habitants de Pamandzi : les avions qui vont se poser ou décoller ne passent pas directement sur les toits des habitations. Aussi parce que nous n'allons pas remblayer totalement le platier. Mais il se pose la question de l'acheminement et de l'accueil des arrivants quand on commencera à utiliser les gros

porteurs. Il considère la capacité des barges actuelles et il se pose la question de savoir si ce projet prend aussi en considération l'acheminement des passagers qui vont arriver de la Grande-Terre vers la Petite-Terre au vu de la capacité d'accueil des barges actuelles et de celles des hôtels.

**Christian MARTY :** C'est une question complémentaire au développement de l'aéroport et de sa modernisation, avec la construction d'une piste longue avec l'augmentation des capacités. Tout cela fait partie des sujets qui ont été identifiés. Il faut savoir qu'en parallèle de tout ce que nous vous avons dit aujourd'hui, l'État a mis en place un Comité de pilotage pour la modernisation de l'aéroport. Ce Comité est présidé par le préfet de Mayotte. Il rassemble, outre les techniciens sur chacun des sujets, les élus, la collectivité, le Conseil général, les élus des communes notamment celles de l'assiette de l'aéroport donc celles de Dzaoudzi et Pamandzi. Ce Comité a aussi en charge de réfléchir et de proposer des solutions sur tout l'aspect de modernisation au-delà du seul aspect de construction de la piste ou celle de l'aérogare que nous avons évoquée tout à l'heure. Ce comité a déjà appelé l'attention des élus, notamment du Conseil général, sur la nécessité de prendre en charge les équipements environnants, que ce soit la desserte routière vers l'aérogare, mais également les transferts entre Petite-Terre et Grande-Terre. Ce sont des sujets sur lesquels il s'agit bien d'une responsabilité et d'un rôle des collectivités qu'elles se doivent d'exercer.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Christian MARTY :** La Commission vous a expliqué tout à l'heure que l'État devra prendre sa décision dans un délai de trois mois après que la Commission ait rendu son rapport. Une fois que cette décision sera connue, ce Comité de pilotage en sera saisi et informé et ce sera l'occasion pour l'État de rappeler à nouveau l'accompagnement nécessaire pour répondre à ces questions liées aux infrastructures nécessaires autour de l'aéroport avec son plan de modernisation.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Juste, si je peux ajouter un mot par rapport à la DGAC. Je pense que la question ne portait pas seulement sur les alentours de l'aérogare, mais elle posait la question de la pertinence du projet de la piste isolé du développement économique à l'arrière. Est-ce qu'il est pertinent de réaliser une piste aujourd'hui sans tenir compte du développement du territoire, notamment sur la question de la redimension des barges et sur la capacité d'hébergement touristique derrière. Est-ce que la piste peut être réalisée indépendamment de tout cela ? C'était la question qu'il posait aussi. Merci.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Christian MARTY :** Par rapport à votre remarque, je considère que tout cela rentre dans une dynamique de développement mais sur du long terme. Nous raisonnons sur de nombreuses années à venir. Le projet de piste longue qui vous est présenté aujourd'hui est l'un des projets qui vont favoriser ce développement et qui semble nécessaire. C'est pour cette raison que nous venons vous en parler et vous faire part de nos hypothèses. Concernant les autres projets que ce soit l'accueil touristique ou l'amélioration des liaisons entre Grande-Terre et Petite-Terre, ce sont d'autres acteurs qui doivent intervenir. Pour ce qui nous concerne au niveau de l'aéroport, nous sommes un relai pour rapporter ce message et appeler l'attention des collectivités notamment sur le besoin de se saisir de ces sujets.

**Mohamed MOINDJIE :** Merci. Traduction.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE :** Je pense qu'il veut compléter sa question. Non, ça va ?

**Oili MAOULANA :** *Propos en shimaoré.*

**Mohamed MOINDJIE :** Merci. Traduction ensuite un complément.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente :* Notre camarade est venu compléter sa question. Il indique que, normalement, dans ce qu'on leur a donné comme document, il est prévu de commencer les travaux en 2015 et il se pose la question de savoir si l'État va commencer ces travaux en 2015 sans avoir en parallèle réfléchi et impulsé d'autres projets concernant l'accueil des touristes de l'autre côté. C'est-à-dire, est-ce que l'État va d'abord faire les travaux du prolongement de la piste sans, en parallèle, mener ici d'autres projets de développement hôtelier ou autre ?

**Christian MARTY :** Je crois que ce n'est pas le lieu du débat entre l'œuf et la poule et savoir qui était le premier. Bien sûr que l'État, comme je vous l'ai tout à l'heure, à chacune des occasions qui nous est donnée au niveau des différents services de l'État, nous appelons l'attention des collectivités et des élus sur les problématiques qui sont les leurs. L'État accompagne, c'est évident. Moi je représente la Direction générale de l'aviation civile, donc je viens parler d'un projet que nous portons au niveau aéronautique. Si vous voulez, mon travail ne consiste pas à développer l'hôtellerie. Ce n'est pas dans ma sphère de compétence, donc je reste sur des sujets qui nous concernent et que nous portons au niveau aéronautiques, qui sont censés répondre à un besoin exprimé au niveau du transport aérien. Je peux travailler et vous répondre sur ce point-là, mais sur les autres, malheureusement, il faut se tourner vers les autres acteurs qui sont eux-mêmes les porteurs de ces projets.

**Mohamed MOINDJIE :** Merci. Traduction ensuite nous passons à Monsieur.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Monsieur, devant. Le micro s'il vous plaît.

**Saïd SOULAIMANA, habitant de Mtsamboro** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'agissait de M. SOULAIMANA Saïd, habitant de Mtsamboro, qui dit avoir habité à Pamandzi et connaître très bien les problèmes de Pamandzi. Il précise que les travaux qui doivent se faire doivent être très respectueux des habitants de Pamandzi. Puis il n'est pas du tout convaincu que les travaux en question vont être débutés en 2015. Puis il revient sur les naturalistes et il dit qu'il faudrait faire attention aux propos des naturalistes parce que leurs propos peuvent contrecarrer beaucoup trop de choses. Sa peur, c'est qu'il y ait une sorte de complicité entre les naturalistes et ceux qui ont la charge de la conduite des futurs travaux, c'est-à-dire l'État. Ils s'entendent très bien, de la même manière que l'État s'entend très bien avec les ONG qui sont implantées partout ailleurs. Il voudrait que l'État écoute plutôt la population de Mayotte dans ses dires au lieu de se pencher sur les dires des naturalistes qui sont bien préparés pour s'opposer à ce que veut que la population d'ici.

**Mohamed MOINDJIE** : Merci. Juste, avant de laisser la parole à la DGAC, je dois vous dire que nous devons nous arrêter à midi parce que nous devons aller à Acoua tout à l'heure, donc nous avons besoin d'un peu de temps pour nous installer. Mais au-delà de cela, je voulais rappeler que tous les arguments sont bons à dire. Les naturalistes comme vous ont le droit de s'exprimer, premièrement. Deuxièmement, nous ne sommes pas liés avec eux, ils se déplacent, ils vont où ils veulent, ils peuvent être là ou ne pas être là. Troisièmement, vous êtes là : exprimez-vous, vous l'avez fait depuis ce matin. Et en plus il y a des cahiers d'acteur. Vous pouvez toujours écrire, il y a un site Internet. Il n'y a pas de connivence avec qui que ce soit, simplement nous recevons tous les arguments, que vous soyez pour ou contre. Le plus important, c'est que vous vous exprimiez. Vous l'avez fait ce matin, c'est très bien. Merci.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Vous voulez réagir ? Oui. Après il y a une question ici et nous terminerons là-dessus. D'abord une réaction de la DGAC et ensuite je vous donne la parole.

**Christian MARTY** : Je crois que vous l'avez très bien dit et que dire d'autre que confirmer qu'il n'y a aucune connivence entre l'État et les naturalistes ou associations autour de l'environnement. Vous avez un autre sujet en cours concernant le domaine aéronautique, il y a un autre projet de nouvel aéroport en métropole qui est l'aérodrome de Notre-Dame-des-Landes, à Nantes. Pour ceux qui sont au courant de ce projet, de nombreuses manifestations d'environnementalistes, de naturalistes et d'agriculteurs s'opposent à ce projet. Pourtant l'État en a décidé la réalisation : à cette heure, le projet n'est pas remis en cause.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

**Mohamed MOINDJIE** : Nous terminons avec deux questions. La dame, exactement. Le jeune homme derrière alors ? Nous terminons avec le jeune homme, ce n'est pas grave.

**Maoulida HAFADHI, habitant de Mtsamboro** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Il s'appelle Maoulida et il dit qu'on leur a donné le choix entre deux scénarios et on dit que le deuxième commencerait en 2015. Il demande, si nous choisissons le dernier, quand commencerons-nous ?

**Mohamed MOINDJIE** : Le scénario 2 ? C'est la dernière question. Allez-y, nous terminons.

**Yves DEBOUVERIE** : Le projet, une fois que nous aurons choisi entre scénario 1 et scénario 2, c'est de démarrer les travaux en 2015. C'est l'objectif tel qu'il résulte du calendrier que nous avons établi, calendrier nécessaire pour réaliser et finaliser toutes les études qu'il reste à faire et suivre les procédures. Donc, scénario 1 ou scénario 2, c'est un début des travaux en 2015, c'est pareil.

**Mohamed MOINDJIE** : Traduction et nous passerons à la conclusion.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : Excusez-moi Mesdames et Messieurs, je donne la parole à notre Présidente pour la conclusion. Pour ma part, en tant qu'animateur, je voudrais vous dire « merci ». Le débat était très riche, il y a eu beaucoup de respect, nous nous sommes écoutés et merci.

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : Nous vous remercions pour la qualité de cette réunion. Nous avons senti une écoute, un respect des avis et entendu beaucoup de questions pertinentes sur des sujets variés. Vous avez évoqué des questions d'environnement, de prix du billet, de financement du projet. Vous avez posé des questions plus précises sur les scénarios proposés, leurs délais et leurs alternatives, ainsi que sur le débat public. Vous nous avez précisé vos arguments en respectant les règles du débat. Vous pourrez consulter l'intégralité des propos tenus lors de cette réunion sur le site Internet du débat public. Vos avis seront pris en compte dans le compte rendu du débat que nous transmettrons à l'État. Merci de votre participation.

*Applaudissements.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Anziza MOUSTOIFA** : Nous vous invitons à prendre un pot d'amitié, juste derrière.

Débat public sur le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en shimaoré de l'intervention précédente.*

**Mohamed MOINDJIE** : *Propos en shimaoré.*

*L'interprète de l'association Shimé procède à l'interprétariat en français de l'intervention précédente* : Juste vous informer que nous sommes à Acoua cet après-midi. Si certains voulaient poser des questions et qu'ils n'ont pas eu le temps de le faire, qu'ils viennent à Acoua pour le faire.

*Fin de la réunion vers 12 h 00.*